

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mars 2022, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD – Frédéric DUNET - Florence PENOT-MARTINEAU - Denis LENORMAND - Audrey PERDEREAU - Xavier FOURNIER – Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING - Jacques GUIHÉNEUF - Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - François FONTAINE – Yannick DANIO – Delphine CORBIÈRE - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Anthony PÉDRON - Caroline LEBEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS - Anouk PAOLOZZI-DABO (absente de la délibération n°13 à la délibération n°33) – Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - Alain LE GENTIL - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.
Etaient excusés : Ghislaine HERVOCHE donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Gwendoline MORAND-GABARD donne pouvoir à Laurent CHASSAING – Anouk PAOLOZZI-DABO donne pouvoir à Yannick DANIO.
Secrétaire de Séance : Joëlle URVOIS

Avant d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite donner quelques informations quant à la nouvelle configuration de la salle et au nouveau matériel visio et audio. C'est la première fois que le Conseil Municipal va être diffusé en live sur Facebook. Devant chaque conseiller se trouve un micro partagé pour deux personnes sur lequel figure le nom de chacun. A chaque intervention, les caméras positionnées dans la salle s'orientent sur la personne prenant la parole. Ce matériel a été testé lors du Conseil Communautaire de Cap Atlantique tenu il y a une dizaine de jours. Le nom de l' élu qui s'exprime est porté sur l'écran. Logiquement tout fonctionne. Un écran placé devant les élus permet d'avoir une bonne visibilité des documents projetés en séance.

Le Conseil Municipal de ce soir se réunit dans la salle du Conseil Municipal en respectant les gestes barrières. Même si les jauges ont été supprimées dans les établissements recevant du public, les gestes barrières continuent à s'appliquer, et donc le port du masque reste obligatoire ce soir.

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour de notre séance du Conseil Municipal, je vous propose de respecter une minute de silence en mémoire de Jean-Paul DECLERCQ, décédé le 10 février 2022 et qui siégea au sein de cette instance de 2001 à 2007 et de 2012 à 2014.

Je vous remercie.

Compte tenu du contexte géopolitique actuel avec ce qui se passe en Ukraine, Monsieur le Maire souhaite que la Ville de Guérande apporte son soutien au peuple Ukrainien et il passe la parole à Xavier FOURNIER en sa qualité d'Adjoint au Maire en charge des Relations européennes.

Xavier FOURNIER fait la déclaration suivante :

« Depuis deux semaines, la guerre fait rage en Ukraine. Une guerre, en Europe, à trois heures d'avion de chez nous avec son lot de désolation et de destruction que nous ne pensions plus voir de sitôt, à cette échelle, au sein de notre continent. Nous ne pouvons que penser aux victimes et à ceux qui souffrent.

Cette guerre a été déclenchée par un dictateur, contre une démocratie qui avait choisi librement de porter les valeurs européennes que nous avons en partage.

Nous ne pouvons que saluer ce soir en Conseil municipal le courage des Ukrainiennes et des Ukrainiens qui se battent pour ces valeurs et l'installation du drapeau ukrainien au fronton de notre ville est un symbole de notre soutien. Un symbole qui ne se suffit pas à lui-même bien sûr mais qui par la multiplication d'initiatives en ce sens par de très nombreuses collectivités et États montrent que nous soutenons la même cause, que les Ukrainiens ne sont pas seuls.

A notre niveau, dans nos actions, nous pouvons aussi soutenir les Ukrainiens, concrètement.

Plus de 2 millions d'Ukrainiens ont quitté leur foyer et fui vers l'Union européenne. Certains sont déjà arrivés chez nous. Nous devons pouvoir les accueillir dignement et les aider.

Pour cela la ville de Guérande :

- est en lien avec la Préfecture pour étudier les besoins divers et les réponses que nous pouvons apporter ;
- facilite les initiatives prises par des Guérandais avec lesquels nous sommes en contact via le CCAS : nous souhaitons bien sûr les remercier car ils apportent une aide précieuse, indispensable ;
- échange avec les associations qui se mobilisent pour accueillir au mieux ces populations et pour anticiper les futurs besoins.

J'aurai l'occasion d'y revenir à la fin du Conseil en réponse à une question écrite formulée.

Pour pallier les premières urgences et aider aussi ceux qui sont restés là-bas, la Ville de Guérande a choisi d'organiser une première grande collecte samedi prochain de 9h à 12h salle de Kerbiniou pour regrouper des vêtements et du matériel de première nécessité. Nous appelons tous ceux qui le souhaitent à nous y retrouver : toutes les informations pratiques sont sur le site internet de notre ville, www.ville-guerande.fr.

Pour pallier les nouveaux besoins, une deuxième collecte pourra être organisée afin d'apporter une réponse sur le moyen terme également.

Nous allons aussi nous appuyer sur les autres collectivités (exemple Cap Atlantique) pour valoriser ces initiatives nombreuses dans notre territoire.

Enfin, une fois la guerre terminée et gagnée par nos amis Ukrainiens, espérons-le, nous œuvrerons pour développer des liens avec des villes ukrainiennes à l'image de nos trois jumelages actuels, pour que notre soutien ne soit pas que temporaire, que notre lien soit durable.

Chers collègues, l'issue de cette guerre ne dépend évidemment pas de nous. Elle dépend du courage des Ukrainiens qui résistent à Kyiv et ailleurs contre l'agresseur, elle dépend du courage de Russes qui malgré les risques et la prison manifestent contre cette folie, elle dépend aussi de la force des sanctions appliquées par l'Union européenne et de nombreux pays.

A notre niveau, avec nos moyens, nous nous mobilisons pour apporter notre aide dans la gestion de cette crise et ferons évoluer nos dispositifs en fonction des besoins. Merci à ceux qui se mobilisent d'ores et déjà.

Nous sommes aux côtés des Ukrainiens. Je vous remercie. »

A l'issue de la déclaration de Xavier FOURNIER, Monsieur le Maire demande une minute de silence en soutien au peuple Ukrainien.

A l'issue de cette minute de silence, Monsieur le Maire propose de désigner Joëlle URVOIS secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal des élus.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021. Cependant, je souhaite revenir sur l'incident technique qui n'a pas permis d'enregistrer la séance et ce pour la deuxième fois depuis le début de ce mandat ; nous savions que le système était fragile, c'est pourquoi, nous avons décidé de le remplacer. La personne chargée de la rédaction du compte rendu a travaillé à partir de ses notes et des éléments communiqués par certains d'entre vous et par Monsieur Guillaume DEPRE de LAD SELA qui a eu la gentillesse de nous transmettre les éléments de sa prise de parole.

Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ?

Catherine BAILHACHE souhaite revenir sur les échanges à propos de la délibération N°21, Elle avait compris, qu'en complément du compte rendu, la Municipalité devait mettre en ligne sur le site de la Ville le Budget du CCAS. Ceci n'est pas noté dans le compte rendu et quand elle a cherché le document sur le site de la Ville celui-ci ne s'y trouve pas. Aussi, elle demande si la Municipalité a bien l'intention de mettre ce document en ligne.

Monsieur le Maire demande aux services que le nécessaire soit fait pour la mise en ligne du Budget du CCAS sur le site Internet de la Ville.

Alain LE GENTIL souhaite aborder plusieurs points en début de Conseil, dont l'un concerne le compte rendu mais pour commencer, le premier point concerne le courrier que le groupe VGES a envoyé mi-janvier au sujet de l'organisation du Conseil Municipal et des Commissions et qui a été relayé par des articles dans la presse locale et pour lequel le groupe VGES n'a reçu aucune réponse à ce jour ; les élus du groupe VGES interprètent ce silence de Monsieur le Maire comme une forme de mépris vis-à-vis d'eux. Doit-il être rappelé que 27% des Guérandais qui se sont exprimés ont voté pour la liste VGES au second tour en 2020, que par ces demandes les élus du groupe VGES essaient simplement de faire correctement leur travail d'élus et comment Monsieur le Maire peut-il continuer à parler de démocratie participative quant au sein même du Conseil Municipal et des Commissions les choses ne fonctionnent pas correctement ?

Le deuxième point concerne les délais de transmission des documents dont on a déjà parlé mais tant que les choses ne sont pas résolues on revient à la charge. La réunion de Bureau pour préparer ce conseil municipal s'est tenue le lundi 28 février alors pourquoi avoir attendu le jeudi 3 mars au soir pour transmettre les documents.

Alain LE GENTIL demande donc, à nouveau, de recevoir les documents plus tôt c'est-à-dire le mardi au lendemain de la réunion de Bureau, c'est-à-dire une semaine avant.

Le Conseil Municipal comportant 33 délibérations, cela ne lui paraît pas complètement déraisonnable.

Enfin le troisième point porte sur les comptes rendus du Conseil Municipal déjà évoqués par Monsieur le Maire. Les services de la mairie les ont, à nouveau sollicités pour compléter le procès-verbal du Conseil du 13 décembre, certaines parties n'ayant pas été enregistrées et n'ayant pas fait l'objet de prises de notes il demande à ce que tout soit mis en œuvre pour que cela ne se reproduise pas à l'avenir. On peut espérer que ce sera le cas avec le nouveau matériel audiovisuel flambant neuf dont est équipée la salle de réunion.

S'agissant de la fréquence des Conseils Municipaux, Florence PENOT MARTINEAU rappelle la règle de droit qui lui paraît primordial : « La convocation du conseil municipal relève de l'appréciation du maire, comme le reconnaît l'article L. 2121-9 du Code général des collectivités

territoriales qui dispose que le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile » en ajoutant que le nombre des délibérations ou la fréquence des conseils municipaux sont dans la moyenne des villes de même strate d'habitants.

Pour l'heure, trois conseils ont déjà été positionnés sur le début d'année ce qui indique que nous sommes sur un rythme d'un Conseil tous les deux mois. Le premier conseil de l'année se tient au mois de mars pour plusieurs raisons :

- Le temps nécessaire pour les services de la Ville afin de finaliser un Débat d'Orientation Budgétaire corrélé à un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux,
- L'importance des travaux nécessaires pour proposer une salle du Conseil Municipal équipée informatiquement pour permettre la vidéodiffusion en direct.
- Le souhait des élus, dans la logique de la démarche de « Démocratie Participative » déjà amorcée, que ce premier Conseil Municipal de l'année soit largement diffusé en direct auprès de la population.

Concernant les Commissions, un reproche avait été formulé sur les doublons de Commissions programmées sur de mêmes dates, or aujourd'hui, toutes les Commissions sont planifiées pour éviter de tels écueils.

S'agissant de la transmission des projets de délibérations, Monsieur le Maire ajoute qu'il faut savoir que quand ils sont présentés à l'équipe majoritaire, ce ne sont pas des documents définitifs et ils peuvent faire l'objet de correctifs avant leur envoi à l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Monsieur le Maire conclut en rappelant qu'il ne fait qu'appliquer la loi.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la première délibération.

01 Installation d'une nouvelle conseillère municipale - Delphine CORBIÈRE

Monsieur le Maire déclare Madame Delphine CORBIÈRE installée dans ses fonctions de conseillère municipale et lui souhaite la bienvenue dans cette instance.

Anouk PAOLOZZI DABO se dit désolée des conditions de départ de Madame Isabelle MELLOUET. La perte de motivation d'une élue liée à des motifs aussi infects continue de ne pas nous rassurer sur le fonctionnement de l'équipe de la Majorité. Cependant, avec Yannick DANIO, elle souhaite la bienvenue à Madame CORBIÈRE et lui souhaite de pouvoir faire entendre sa voix.

Sylvie COSTES indique avoir reçu la lettre de démission d'Isabelle MELLOUET qui est également parue dans la presse et elle souhaite savoir quelles leçons Monsieur le Maire peut tirer des observations qu'elle fait dans cette lettre de démission au-delà de nous dire que c'est son choix sa vision.

Monsieur le Maire ne fera aucun commentaire puisqu'il a eu l'occasion d'avoir un temps de rencontre avec Isabelle MELLOUET au cours duquel ils ont pu s'expliquer sur la situation de façon tout à fait correcte et sans hausse de ton.

Catherine BAILHACHE a également reçu la lettre de Madame MELLOUET.

Et selon elle, cette démission privera le Conseil de compétences, de connaissances et d'esprit critique. Elle constate que le discours tenu pendant la campagne sur la transparence, la co-construction des actions, le partage des compétences est resté parole creuse ; le courrier envoyé par Madame MELLOUET à ce sujet est clair et pourrait servir de révélateur pour un changement dont elle pense qu'il peut être élargi aussi aux minorités.

Frédéric DUNET intervient pour rappeler la position qui a été prise par le groupe c'est de respecter les positions des uns et des autres. Maintenant quand il n'y a qu'une version des choses c'est facile de réagir et de se positionner. Il veut simplement signaler quelque chose concernant Madame MELLOUET et puis éventuellement Monsieur DANIO.

Madame MELLOUET a rejoint l'équipe municipale pour travailler sur un projet écrit collectivement et a rejoint notamment les commissions Travaux qu'il a l'honneur d'animer avec différentes personnes autour de cette table, des conseillers municipaux, des Subdélégués et visiblement elle n'a pas trouvé sa place au sein des commissions Travaux.

Toutefois, il attire l'attention sur le fait qu'après neuf mois à l'issue desquels des raisons familiales et professionnelles l'ont éloignée de la vie politique, après neuf mois d'investissement, elle avait la possibilité de se rapprocher d'autres élus dont le mode de travail pouvait plus lui correspondre. Quant aux caractéristiques ou les qualités que Madame MELLOUET avance, il ne peut qu'être d'accord avec elle. Seulement, quand on doit animer une équipe, de temps en temps effectivement l'alchimie peut ne pas prendre mais Madame MELLOUET avait la possibilité de trouver sa place au sein de l'équipe majoritaire qui est vaste et où les sujets qui sont traités sont variés et nombreux.

Concernant Yannick DANIO qui, à de nombreuses reprises, a manifesté son mécontentement quant à l'organisation des instances municipales, quel que soit l'horaire des Commissions, il n'y participe guère.

Frédéric DUNET appelle l'attention sur le fait que le retrait de la vie politique de Yannick DANIO dépend davantage de lui que de la Majorité ; car s'il rappelle les choses, il lui a été proposé et il a accepté de s'occuper de la Commission Mobilités Douces ; au bout de quinze jours, Yannick DANIO a souhaité cesser de s'occuper de cette Commission et se mettre en retrait de la vie municipale pour des raisons personnelles même si Yannick DANIO reste très présent sur les réseaux sociaux. Cela laisse des traces qui rendent désormais compliqué pour Yannick DANIO de participer au sein de la Majorité dans les Commissions.

La déception étant passée, Frédéric DUNET connaît les qualités et il connaît maintenant les défauts de Yannick DANIO, mais il est sûr qu'il peut apporter encore beaucoup à la Collectivité et encore s'inscrire dans le projet politique auquel il a contribué, et Frédéric DUNET dit attendre simplement que l'on puisse passer outre les ressentis que l'on peut exprimer les uns les autres et notamment sur les réseaux sociaux et dans la presse.

Frédéric DUNET fait remarquer qu'il n'utilise ni les réseaux sociaux ni la presse pour régler des problèmes d'individus qui sont souvent difficiles à gérer.

Il espère sincèrement trouver un terrain d'entente pour le plus grand bien des Guérandais.

Monsieur le Maire cède la parole à Denis LENORMAND.

02 Budget Principal de la ville de Guérande - Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2022

Denis LENORMAND commente le diaporama diffusé en séance en alternance avec François FONTAINE.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire donne la parole à Charles de KERSABIEC qui fait la déclaration suivante :

« Monsieur le maire,

Nous ne cacherons pas notre déception face à ce que vous nous présentez et de fait cela appelle de nombreuses remarques.

Je commence par le rapport d'orientation budgétaire ;

Je note qu'il fait la part belle (16 pages sur 20) au budget 2021 dont nous sommes censés acter l'exécution seulement au prochain conseil.

Il nous reste 4 pages pour 2022 avec beaucoup de vœux pieux et de portes ouvertes, vous conviendrez que c'est un peu court mais c'est vrai qu'il est plus facile de prédire le passé.

Une remarque cependant sur le budget passé qui permet- j'en conviens- de se projeter sur le suivant.

Le budget 2021- nous y reviendrons le mois prochain – fut un budget en trompe l'œil car nous avons bénéficié paradoxalement d'un double effet positif inédit, le COVID, compte tenu de la baisse de nombreuses charges liées aux restrictions imposées et l'explosion des prix et des transactions immobilières qui vous font engranger des droits de mutations exceptionnels. Nous ne saurions nous réjouir trop vite de ces deux phénomènes. Cette situation en tous cas est tout à fait conjoncturelle plutôt que conséquente d'une amélioration structurelle du modèle économique de la collectivité que nous cherchons toujours.

Alors venons-en à l'avenir :

Un plan pluriannuel d'investissement nous était promis après tant d'années de silence et de brouillard sur l'avenir de notre ville.

Malheureusement la montagne a accouché d'une souris et ce que vous nous présentez est loin de ce que l'on peut attendre d'un document de prévision sur la durée de votre mandat municipal qui reste à courir.

Monsieur le maire, un tableur Excel ne fait pas un projet

Certes vous avez découpé quelques crédits sur un beau tableau de 30 lignes en les répartissant sur quelques années mais ce n'est pas ce travail analytique grossier qui vous est demandé.

Nous réitérons notre demande :

Comment nous rendrez-vous la ville en 2026 ; est-ce si compliqué à concevoir alors que toutes les collectivités s'y soumettent ?

Quelles dépenses ? Quelles recettes ? Quel encours de la dette ?

Quels projets structurants souhaitez-vous réaliser et surtout pour quoi faire ?

Avant de nous parler de sommes provisionnées, dites-nous pour quel projet ;

Vous provisionnez par exemple -avec raison- en vue de l'aménagement d'axes routiers, mais pour quoi faire ? Pour quel plan de circulation ? et pour quels travaux car la mise en place de 3 pots de fleurs ou l'enterrement de tous les réseaux ce n'est pas exactement le même prix...

Vous nous annoncez depuis deux ans 10km de pistes cyclables, eh bien allons-y, où ? quand et comment ?

-Ecoles, Athanor, Jean-Ménager... Les errements ne sont pas corrigés et nous sommes dans l'imbraglio le plus complet.

Après nous avoir vanté la création d'une école à la Maisonneuve pendant votre campagne, voilà que vous réalisez – heureusement- qu'elle n'est peut-être pas si nécessaire que cela mais le terrain étant acheté, vous êtes coincés : Alors on fait trainer et on risque de terminer par une mini école !

Tout semble remis en question : Il faut prolonger à grands frais la Pradonnais ...jusqu'à quand ? à quel prix ?... Parallèlement Bois Rochefort, autour de quoi tout devrait s'articuler doit aussi faire face à des travaux de rénovation sans qu'on ait décidé qui l'école accueillerait.

Puisque nous sommes à Bois Rochefort, traversons la rue : quid d'Athanor ? C'est le cas de le dire : « plus de son, plus d'image ! »

Avez-vous des projets ? vous qui nous promettiez aussi pendant la campagne une salle de diffusion en partenariat avec Cap Atlantique après la « super affaire » du petit séminaire : C'est toujours facile d'être généreux avec l'argent des autres. Alors on va changer les gradins d'Athanor dans un bâtiment dont ne connaît pas la pérennité. Cette gestion erratique est catastrophique en termes de coût.

Vous nous annoncez des sommes provisionnées pour Jean-Ménager : Alléluia mais pour quel résultat ? il nous manque l'esquisse qui nous indique l'effet final recherché ! : les salles ? les terrains ? les tribunes ? mystère !

Comment voulez-vous qu'on vous suive dans ce brouillard ?

Diriger c'est prévoir et organiser la concertation.

Monsieur le maire ce PPI par son indigence n'est pas digne d'une ville comme Guérande. Vous êtes aux manettes donc c'est à vous de décider, nous ne le contestons pas, mais c'est aussi à vous d'indiquer vos priorités et d'y associer vos concitoyens en les informant. Il est grand temps de sortir du culte du secret et des coups d'opportunité, qui indisposent nos concitoyens, nos agents municipaux, nos minorités du conseil et visiblement de plus en plus de membres de votre majorité.

S'agissant du budget 2022 que vous nous proposez, c'est un budget faible qui ne résout rien.

Je ne vois évidemment pas plus de ligne directrice que dans le PPI.

A force de ne pas faire de réformes structurelles, vous subissez la hausse inexorable des charges qui grignote vos recettes ;

Vous nous avez expliqué que le matraquage des résidences secondaires à +60% allait faciliter l'accès au logement mais nous savons que l'Etat déduira de ses dotations les sommes que vous allez engranger : c'est donc un coup pour rien : Les propriétaires – souvent guérandais- apprécieront.

Vous vous targuez aussi de tenter de contenir les dépenses de personnel (sans que nous sachions d'ailleurs les effectifs réels au 1^{er} janvier 2022). A notre sens ce n'est pas suffisant et nous prenons rendez-vous pour que l'an prochain, avec l'effort important qui est demandé à nos agents dans le cadre des 1607 heures, nous puissions diminuer ces charges en particulier par la baisse drastique des heures supplémentaires. Vous n'en prenez pas le chemin puisque la première mesure prise est une restriction des horaires d'ouverture au public ; Comment voulez-vous qu'on vous suive ?

Vous nous dites que ces dépenses sont dues au choix de Guérande de travailler exclusivement en régie : je m'en étonne car je constate, outre les multiples recours à des sociétés de conseils qui sont en fait de l'externalisation déguisée, que de nombreux services sont déjà sous-traités : c'est le cas du service informatique et de certains postes d'urbanisme à Cap Atlantique ou de l'office de tourisme transféré au sein d'une structure intercommunale qui ne figurent donc pas dans les charges de personnel mais qui sont à payer sur d'autres postes ou qui génèrent des dotations moins élevées.

Monsieur le maire, nous pourrions multiplier les exemples mais l'essentiel est dit :

A partir d'une année très particulière, vous ne nous dites rien de ce que vous voulez faire : Au bout de bientôt 4 ans à la tête de notre municipalité, c'est difficilement admissible. Nous savons que tout n'est pas possible tout de suite, c'est justement pour cela qu'il faut planifier, planifier et encore planifier sur plusieurs années et ajuster chaque année en fonction de la conjoncture.

Nous vous demandons tout simplement ce que vous voulez réaliser pour notre ville et quels moyens vous avez décidé d'y consacrer.

Cette demande me semble-t-il n'est pas le seul fait de notre groupe. »

Monsieur le Maire suppose que le propos de Charles de KERSABIEC a été écrit avant qu'il ait eu connaissance des éléments qui lui ont été transmis avant la séance du Conseil Municipal et présentés ce soir.

Charles de KERSABIEC confirme avoir participé à la Commission des Finances, où selon lui, il n'a pas été présenté l'esquisse de ce que souhaite faire la Municipalité.

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Pluri-annuel d'Investissement a bien été présenté. On a indiqué les projets majeurs que l'on souhaitait porter au cours du mandat. On annonce 8,5 millions d'euros pour la réhabilitation des écoles, 5 millions pour les Monuments Historiques et 1,5 million pour les mobilités et l'Environnement. Il aimerait savoir ce qui n'a pas été compris.

Pour Charles de KERSABIEC, un projet ce n'est pas une somme. Refaire l'esplanade devant l'Hôtel de Ville, soit on y met trois pots de fleurs et dans ce cas l'on provisionne une somme modeste ; soit l'on refait le faubourg Bizienne en y mettant 1,2 million et cela veut dire que l'on a un autre projet. La Municipalité ne peut pas se contenter de dire on va mettre 200 000 ou 300 000 à tel endroit ; il faut donner la vision de ce que veut faire la Municipalité. Par exemple, affecter 200 000 euros sur le complexe Jean-Ménager mais pour quoi faire.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif d'un plan pluri-annuel c'est de donner des orientations. Ensuite, il faut avoir conscience des moyens humains et financiers dont on peut disposer pour concrétiser les orientations prises. Il y a un énorme travail à faire sur les infrastructures car depuis des années rien n'a été fait. Aujourd'hui, il convient d'arbitrer pour savoir si l'on doit rénover certains bâtiments ou non.

Pour répondre sur le complexe Jean-Ménager, le travail initié sur le précédent Municipal continue. Les travaux vont permettre de refaire la salle de basket et de supprimer les algécos. En accord et à la demande du club, les travaux vont débuter au 2^{ème} trimestre 2023.

Un PPI c'est un projet que l'on inscrit, c'est une somme d'argent que l'on provisionne et ce sont des moyens humains que l'on met derrière pour les réaliser.

Concernant les pistes cyclables, 1,8 km vont être réalisés en 2022 chemin de la Nantaise avec une amélioration de la sécurité (plateaux, écluses). Le projet a été présenté aux riverains. En principe, 10 kms de pistes cyclables devraient être réalisés d'ici la fin de la mandature.

De gros efforts vont être faits pour rénover le patrimoine scolaire. Le dossier de l'école de la Maison Neuve va être repris et l'école sera construite car cela fait partie des engagements pris au moment de la création de la ZAC. Toutefois, une réflexion a été menée pour calibrer au plus juste les besoins futurs en fonction de l'évolution des effectifs scolaires.

Selon Charles de KERSABIEC, les sommes provisionnées ne sont pas claires pour les citoyens. Par exemple, les riverains du faubourg Bizienne veulent savoir ce qui va être réalisé dans leur quartier.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de concertation a été organisée avec les riverains du faubourg Bizienne.

Denis LENORMAND souhaite rappeler à Charles de KERSABIEC, qu'une fois de plus il se trompe d'exercice. Le PPI consiste à estimer le budget nécessaire pour réaliser des travaux mais en aucun cas ce n'est un programme de travaux.

Pour réclamer depuis longtemps ce PPI, Charles de KERSABIEC sait clairement ce que c'est. Mais selon lui ce doit être la traduction de ce que l'on veut faire.

Monsieur le Maire rebondit sur l'expression gouverner c'est prévoir. Il revient sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour la gestion entre 2012 et 2017 qui pointait un taux d'endettement important et demandait une certaine vigilance pour l'avenir. Depuis 2017, on note une diminution de l'encours de crédit de plus de 6 millions d'euros et que l'on a réussi à réduire notre capacité de désendettement ; ainsi au lieu de mettre 10 ans à rembourser la dette nous ne mettrons que 6,9 années. Bien sûr le phénomène des droits de mutation n'est pas acquis pour les années à venir.

Pour Catherine BAILHACHE, deux points retiendront son attention ce soir :

La charge exorbitante des frais de personnels dans l'élaboration du budget. Et le PPI.

- La charge de personnel :

En 2019, lors de l'élaboration de la campagne électorale, les charges étaient à 59% et déjà elle alertait sur cet état des lieux qui impactaient les finances de la ville et dont la lourdeur obérait les projets. Avec une charge qui est passée à 62% c'est donc un constat alarmant qu'elle dénonce. La Municipalité a négocié le passage à 1607 heures sans que cela n'impacte la charge.

Une recherche sur les sites de comparaisons des finances donne des comparaisons avec les villes de la strate.

D'autre part, mathématiquement, par le passage aux 1607 heures, 52h de travail supplémentaires par agent sur 241 personnes représentent 7,79 ETP. Et pourtant, il y a 25 postes supplémentaires dans l'étude sur le ROB. Il a été expliqué que les négociations avaient porté sur des heures de réunion, de coordination, cependant, dans les années à venir, ces heures vont produire des effets sur l'efficacité du travail et les heures de présence supplémentaires vont donner plus d'aisance pour effectuer les travaux.

Elle pense qu'une réflexion sur les missions que doit une Municipalité à ses administrés, sur le nombre de cadres par rapport au nombre d'agents et notre niveau de population est à mettre en chantier. La Ville ne peut continuer ainsi à crouler sur des charges de fonctionnement. Tant que ce chapitre ne sera pas assaini, la ville de Guérande, durement touchée par les charges de centralité qui ne sont pas compensées par Cap Atlantique, sera dans l'impossibilité de mener une politique ambitieuse au service de ses habitants.

S'agissant du PPI, lié à une demande d'autofinancement engluée par les charges, ceci oblige à repousser les investissements majeurs comme l'école de la Maisonneuve. Les études seront caduques, le choix de l'architecte, perdu, seul le terrain sera acheté. Depuis deux ans, la Ville devait réaliser un inventaire des bâtiments patrimoniaux de la ville. Il n'est pas fait, la Municipalité va réparer des écoles, faire des entretiens qui auraient dû être réalisés depuis longtemps ! Monsieur le Maire, qui êtes élu depuis bientôt 4 ans, une réflexion sur les bâtiments d'intérêt communautaires compléterait cette étude intéressante.

Denis LENORMAND précise qu'il convient de regarder, au-delà des pourcentages, le montant exact des dépenses de personnel qui sont stables depuis 5 ans. Il y a une excellente maîtrise de la masse salariale et il faut remercier les équipes des efforts qui sont faits.

Catherine BAILHACHE maintient que selon elle il y a une augmentation des charges de personnel.

Selon Monsieur le Maire, derrière des chiffres, il y a des agents et il faut identifier quel service l'on apporte à la population. De plus, beaucoup de services sont assurés en régie. En outre, la Municipalité a depuis 2018 une politique de déprécarisation tant pour les agents de la Ville que pour ceux du CCAS ; il faut donner aux agents de la Collectivité les moyens de vivre décemment. Il faut rappeler que sans titularisation, il n'y a pas d'accès à l'emprunt. En général, ces emplois précaires sont occupés par des femmes et en augmentant leur temps de travail on réduit leurs frais de déplacement pour se rendre à leur travail.

Avec la mise en place des 1607 heures on s'engage sur la durée et les effets ne peuvent se faire sentir au bout d'un trimestre d'application.

Mercédès FORGE rappelle que lors des Commissions et de la présentation du DOB et du PPI, les élus du groupe VGES ont eu la mauvaise surprise de découvrir que la future école de Maisonneuve n'était plus à l'ordre du jour et remise en 2027 soit le prochain Municipale alors que voilà plus de 10 ans que ce projet est sur la table !

Et qu'il a entraîné depuis sa conception un budget dont elle serait curieuse de connaître le montant exact...

Les élus du groupe qu'elle représente n'admettent pas les raisons qui sont données par les services municipaux pour justifier ce report :

- La diminution du nombre d'enfants d'âge scolaire en primaire conditionnerait une étude et prospective pour en connaître les effectifs

Comment d'ores et déjà la Municipalité peut-elle évaluer des effectifs pour un quartier qui devrait être terminé en 2030 ? Et comptera plus de 1200 habitants.

- Le projet de l'Ecoquartier a été vendu avec une école, ce qui a pu motiver un certain nombre de jeunes foyers à s'installer dans le quartier de Maisonneuve.

Les plans de la future école avaient d'ailleurs fait l'objet d'un long article, photo à l'appui dans le Guérande magazine du printemps 2019 avec cite-elle « un programme ambitieux pour un équipement de 12 classes (extension anticipée de 4 classes supplémentaires) devant mutualiser certains espaces en dehors des temps scolaires », une zone périscolaire mutualisée avec la salle polyvalente ; une restauration pour les scolaires et un traiteur en dehors des temps scolaires ; en bref c'est tout un quartier et des associations qui vont être pénalisés !

Pas d'école : pas de salle de réunions, pas de jeux d'enfants mutualisés, pas de service de restauration qui aurait pu servir aux anciens, créant des lieux de convivialité et renforçant le lien social et intergénérationnel !

Les autres arguments mis en avant par les services de la Ville : la dégradation des groupes scolaires de Bois Rochefort et de la Pradonnais entraînent un budget de plus de 8 millions d'euros jusqu'en 2026 !... A quoi bon réhabiliter la Pradonnais qui sera désaffectée plus tard ?

Tout ceci n'est pas nouveau. Pourquoi ces problèmes n'ont-ils pas été pris à bras le corps plus tôt et anticipés dans les Municipales précédentes, où Monsieur le Maire siégeait déjà ?

Et pourquoi pas un nouvel emprunt qui couvrirait ces projets de restauration pour pouvoir respecter les engagements ?

Tout ceci exprime le mécontentement et les désaccords du groupe VGES sur le projet Maisonneuve.

Monsieur le Maire précise que dans la convention signée entre LAD SELA et la Ville de Guérande, il est bien prévu la construction d'un groupe scolaire à Maison Neuve. Sur le mandat précédent, il a été proposé un projet de 10 millions d'euros. En 2012, le ratio de désendettement était de 10 ou 12 ans. Aussi, à cette époque la Ville de Guérande était dans l'impossibilité financière de financer un tel projet. Il a donc été décalé en attendant des jours meilleurs pour ensuite retravailler le dossier avec notamment les directeurs d'école ; un jury s'est alors prononcé sur le choix d'un candidat qui s'est déclaré dans l'impossibilité de réaliser le projet dans l'enveloppe qui avait été arrêtée.

Nouveau mandat municipal, nouvelle équipe à qui ce dossier a été présenté. Il faut faire preuve d'adaptabilité et quand un projet doit être remis en question, il faut avoir le courage de le remettre en question. Pour illustrer le propos, il convient de citer l'exemple d'une commune de Loire-Atlantique qui en 2020 a inauguré une nouvelle école et qui en 2022 enregistre la fermeture de deux classes.

Il est de la responsabilité du Maire et de son équipe d'engager un projet qui soit en lien avec les besoins de la population et qu'il soit dimensionné au bon format. En effet, financer 12 classes et n'en remplir que 8, c'est un mauvais choix et une erreur d'investissement de l'argent public des Guérandais.

A Guérande, de nombreux nouveaux arrivants sont accueillis mais il faut mettre en perspective qui sont ces nouveaux arrivants. Sont-ce de jeunes familles avec des enfants en bas âge ou plutôt un public de plus de quarante ans dont les enfants fréquentent plutôt les collèges. Etre visionnaire, c'est être capable d'anticiper quelle sera la population de demain. Mettre 10 millions d'euros dans une école qui pourrait être, dans quelques années, remplie à moitié, cela serait un mauvais choix.

C'est pourquoi, il a été fait le choix de rénover l'école de la Pradonnais pour qu'elle puisse remplir son rôle jusqu'en 2030. Il y a également une attente forte au Bois Rochefort notamment au niveau des locaux de l'accueil périscolaire. Il est indispensable d'accueillir les élèves Guérandais dans des locaux confortables.

Selon Mercédès FORGE, l'on peut concevoir une école à géométrie variable.

Monsieur le Maire rappelle que le projet envisagé était modulaire. Le futur projet va être redéfini pour tenir compte d'une éventuelle mutualisation des locaux.

Pour mémoire, le projet envisagé au départ était conçu tout en bois et le chauffage devait fonctionner au gaz. Compte tenu du prix actuel du bois et du gaz, il est prudent d'avoir différé le projet.

En tout état de cause, l'école verra le jour car la Ville a l'obligation de la construire.

Anouk PAOLOZZI DABO demande la répartition exacte de la subvention de 1,6 million d'euros en 2021 et si cela comprend le Mécénat.

Elle trouverait intéressant de connaître l'encours de la dette jusqu'en 2026 date de la fin du PPI.

Catherine LACROIX précise que la Ville bénéficie de subventions importantes pour la restauration des Monuments Historiques. 40% proviennent de l'Etat, 20% de la Région et 15% du Département.

Les subventions arrivent en cours d'année.

Denis LENORMAND ajoute que la Ville a bénéficié de subventions pour les travaux du Complexe Jean MENAGER, la restauration des Remparts, la Porte Saint-Michel et les vitraux de la Collégiale. Tout ceci pour un montant de 1,6 million d'euros. Cela ne prend pas en compte le Mécénat.

Anouk PAOLOZZI DABO aimerait connaître le montant par projet.

N'ayant pas les chiffres exacts à l'instant, Monsieur le Maire s'engage à les communiquer prochainement.

S'agissant de l'encours de la dette à échéance 2026, Denis LENORMAND indique qu'il n'est pas possible d'y répondre aujourd'hui car cela dépendra du recours ou non à l'emprunt dans les années à venir.

Monsieur le Maire ajoute que le PPI donne les orientations et c'est l'autofinancement qui donne le tempo.

Frédéric DUNET rappelle que l'on parle souvent de l'encours de la dette globale à Guérande ; cette dette est de 1083 euros par habitant mais on y intègre le financement des nouveaux locaux de la Gendarmerie et on la compare aux villes de la même strate. Si l'on retire l'emprunt de la Gendarmerie, la dette est ramenée à 947 euros par habitant. En fait, aujourd'hui la ville de Guérande est bien dans la norme.

Jean-Noël DESBOIS ne comprend pas ce ROB. On y parle d'une capacité d'autofinancement nette de 2 millions d'euros, ce qui doit correspondre à 3 mois de charges de fonctionnement. L'évolution de l'encours de la dette 2017 : plus 4%, 2021 : moins 8,85%. La capacité de désendettement 2017 : 9,24 années, 2021 : 5,19 années. C'est bien, mais qu'est-ce que cela veut dire. Qu'est-ce qui est préférable ?

Une commune qui ne réalise pas de travaux, ce n'est pas une bonne gestion.

Sur le PPI qui selon la presse a été préparé par l'équipe majoritaire et débattu avec les équipes minoritaires en janvier, lui ne doit pas faire partie des minorités.

Il y a des lignes d'investissement prévues, mais comment sont-ils financés et s'ils sont réalisés, quid de l'encours et de la dette en 2023 voire 2025 et 2026. Dans ce PPI, il y a des sommes pour des bâtiments mais quid du diagnostic sur les bâtiments communaux. A-t-on tenu compte de ces diagnostics pour amorcer des investissements ? On met beaucoup d'argent sur les écoles mais qu'est-ce que cela représente par rapport à une école neuve ? A-t-il été réfléchi au report de ces investissements qui étaient prévus depuis longtemps. En décembre, il a vu une note de décision sur un prêt d'1 million d'euros sur 20 ans ; en Commission, il a été dit que ce n'était pas pour de la trésorerie mais pour financer de l'investissement. Mais il lui semble que cela sert à financer des dépenses de personnel. Or un prêt ne peut pas être un autofinancement. Alors, où est ce million d'euros dans le PPI ?

Selon Monsieur le Maire, il y a deux façons de voir les choses. Une ville très endettée ne peut pas réaliser d'investissements. A un moment, il faut préparer l'avenir en étant dans une démarche où l'on est capable de rembourser les encours de crédit deux fois plus vite qu'il y a 5 ans. Aux yeux de la population, tout ceci est abstrait. Ce sont les éléments produits par l'Etat et la Chambre Régionale des Comptes qui fixent le niveau d'alerte d'une Collectivité pour qu'elle soit mise sous tutelle de l'Etat. Une commune de la strate de Guérande est dans le rouge quand elle est à plus de douze années de désendettement. Pour rassurer les Guérandais, les finances de la ville de Guérande se portent bien, mais il faut rester humble, c'est une situation à date et les éléments contextuels peuvent avoir un impact positif ou négatif ; en parallèle, les recettes sur les droits de mutation sont exceptionnelles et cette année le coût des consommations de fluides risque d'être

important. C'est pourquoi il a été fait le choix d'une construction raisonnable et mesurée du Budget ;

Le PPI n'est que la traduction des orientations prises notamment sur les équipements scolaires. Le fait de construire une nouvelle école n'exemptait pas la Ville de poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires existants.

S'agissant du million d'euros, cet emprunt a été fait par anticipation car la Ville a pu bénéficier d'un taux très intéressant à 0,64% sur 20 ans. Les crédits issus de cet emprunt apparaîtront au Budget 2022 pour financer de l'investissement.

Alain LE GENTIL demande à quel investissement sera affecté ce million d'euros.

François FONTAINE lui répond que ce n'est pas défini à ce jour.

Avant de conclure Monsieur le Maire souhaite évoquer la relation avec Cap Atlantique. Cap Atlantique a débattu sur son Rapport d'Orientations Budgétaires en février. Actuellement un travail est engagé sur le pacte fiscal et le pacte financier, c'est à dire les relations de Cap avec les communes membres de l'Agglomération en terme de solidarité financière. Le système qui était mis en place depuis des années est complexe et manquait de transparence. Une conférence des maires qui se tient le lundi 21 mars débattera du sujet. Le nouveau pacte financier sera opérationnel pour 2023.

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 du budget principal de la ville de Guérande.

La parole est donnée à François FONTAINE.

03 Budget Annexe des Pompes Funèbres - Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2022

Charles de KERSABIEC observe que chaque année pour équilibrer le budget, on pioche dans les réserves, donc on est en déficit. Selon lui, il est grand temps de s'interroger si ce service répond à une nécessité de service public et s'il faut augmenter le montant des prestations, il n'y a pas d'intérêt à être en concurrence avec le secteur privé. Le service commercial du service funéraire est-il une nécessité de service public ? Les prestations ne sont peut-être pas à la hauteur de ce que l'on peut en attendre.

François FONTAINE rappelle que ce débat a déjà eu lieu. Chaque année, l'on prévoit des pertes. On ne peut que se réjouir qu'il y ait moins de sollicitation de ce service, car cela traduit qu'il y a moins de familles dans le besoin à Guérande. S'il faut supprimer ce service, il conviendra d'en débattre.

Le conseil municipal prend acte de Débat d'Orientations Budgétaires 2022 du budget annexe des pompes funèbres de la ville de Guérande.

04 Convention portant modalités de refacturation de frais de personnel entre la ville de Guérande et la régie des « Pompes funèbres »

Charles de KERSABIEC estime que c'est une mesure indispensable pour savoir ce que coûte réellement le service.

Vote : Unanimité

05 Convention de recouvrement des produits locaux

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

La parole est cédée à Gwenaëlle MORVAN.

06 Convention cadre de partenariat 2022-2024 avec l'Association CPIE Loire Océane

Si elle estime que les missions du CPIE sont nobles, utiles, Catherine BAILHACHE aimerait que soit plus clairement énoncés les critères d'évaluation des actions : nombre de participants, âge, lieu de l'animation, etc

Gwenaëlle MORVAN précise que les retours des enseignants sont positifs et l'on pourra les présenter en Commission.

Monsieur le Maire propose qu'un bilan des actions soit établi.

Gwenaëlle MORVAN complète en proposant que le CPIE soit invité à participer à une prochaine Commission.

Sylvie COSTES déplore qu'il n'y ait pas de rapport.

Monsieur le Maire approuve le principe de présenter un rapport en Commission ou lors d'un prochain Conseil Municipal.

Alain LE GENTIL estime que le CPIE fait un très bon travail et contribue au fait que la Ville s'engage dans une politique de développement durable.

Yannick DANIO est désormais rassuré que la ville de Guérande et principalement Monsieur le Maire souhaitent être assistés et conseillés au travers de ce partenariat avec le CPIE Loire Océane-Association Loire Océane Environnement, labellisé centre permanent d'initiatives pour l'environnement.

Enfin, Monsieur le Maire aura à ses côtés, des représentants associatifs qui contribuent à la promotion de l'environnement et au développement durable.

Ainsi, Monsieur le Maire, devrait pouvoir revenir sur sa décision, aidé en cela par un avis éclairé du CPIE Loire Océane, d'installer au sein du Pré Bissin, une aire de grand passage pour les minorités ethniques non sédentarisées. Il est encore temps, comme le demandent 398 propriétaires, de mesurer les conséquences environnementales et écologiques sur des terres agricoles alimentées par un ru, dans un bassin versant qui draine les eaux vers les marais.

Le CPIE et bien au-delà, les habitants de la presqu'île Guérandaïse peuvent envisager le pire en matière d'atteinte vis-à-vis des milieux naturels avoisinants, à la biodiversité, à l'agriculture, à la saliculture, à la gestion et à la qualité de l'eau, à la réduction des déchets...

Monsieur le Maire remercie Yannick DANIO pour ces propos en dehors du sujet. Il précise qu'il a eu l'occasion de rencontrer l'ensemble des représentants des propriétaires qui ont posé un recours contre la délibération. Les rendez-vous se sont bien passés et il invite Monsieur DANIO à aller rencontrer les riverains du secteur de Brantonnet et les acteurs économiques de Villejames pour leur proposer la parcelle retenue à proximité des secteurs précédemment cités.

Vote : Unanimité

07 Convention annuelle de partenariat avec l'Association CPIE Loire Océane – 2022

Cette délibération ne suscite pas de remarque.

Vote : Unanimité

08 Convention de partenariat 2022-2026 entre la Ville de Guérande et l'association LPO - Ligue de Protection des Oiseaux - pour la mise en place d'un protocole de suivi de protection des martinets noirs

Catherine LACROIX précise que Guérande est ville pilote au niveau national pour une telle action visant à protéger les martinets.

Selon Gaëlle ESTAY cette action est effectivement un succès. Toutefois, elle demande ce qu'il en est des trous de mur qui sont rebouchés autour du Petit Séminaire.

Catherine LACROIX lui rappelle que le Petit Séminaire n'est plus la propriété de la Ville. Une partie du mur évoqué appartient à Cap Atlantique et le bâtiment appartient au groupe François 1^{er}. Les prescriptions sont faites par la DRAC ; Il y a eu des études et si les trous ont été rebouchés, c'est parce qu'il n'y avait pas de nids à cet endroit.

Vote : Unanimité

09 Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour la restauration et la gestion d'affleurements rocheux

Catherine BAILHACHE déplore que des affleurements rocheux aient été rasés aux abords de la chapelle Saint-Michel pour permettre des aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Gwenaëlle MORVAN n'est pas persuadée que les affleurements rocheux qui existaient au niveau de la chapelle Saint-Michel étaient remarquables.

Catherine LACROIX fait remarquer que les aménagements auxquels fait allusion Catherine BAILHACHE datent de quelques années et il lui semble que Catherine BAILHACHE était Adjointe à la Culture à l'époque.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Frédérick DUNET.

10 Convention de gestion et d'entretien des aménagements routiers avec le Département – Route de Mesquer (RD 252)

Cette délibération ne suscite pas de remarque.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Laurent CHASSAING.

11 Dispositif Lab'aux idées

Anouk PAOLOZZI DABO rappelle que le Lab'aux idées a été créé en 2019 et il s'appuyait sur l'idée première d'impliquer les jeunes dans le portage de projets. Elle trouve dommage que désormais des associations prennent le pas sur les jeunes. L'essence même du dispositif lui semble dévoyé. Elle ne s'opposera pas au vote de cette délibération, mais elle demande que l'on soit très vigilant à la place laissée aux jeunes dans ce nouveau dispositif.

Laurent CHASSAING précise que l'ancien modèle demeure il est apparu nécessaire que les jeunes soient accompagnés par des associations. D'ailleurs, il y a des associations au sein desquelles les jeunes peuvent être à l'initiative des projets.

Vote : Unanimité

12 Aide au permis de conduire 16/25 ans

Cette délibération ne suscite pas de remarque.

Vote : Unanimité

La parole est cédée à Rose-Anne MOREAU.

13 Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) pluri communal

Anouk PAOLOZZI DABO estime qu'il est justifié de multiplier les lieux d'accueil pour les parents. Ce type de structure est indispensable pour prévenir un certain nombre de problèmes. Toutefois, elle se permet d'attirer l'attention sur le jour d'ouverture. Ouvrir en semaine ne lui paraît pas forcément pertinent. C'est d'ailleurs ce qui avait mis en échec une précédente tentative d'ouverture d'un tel lieu sur Guérande il y a quelques années. Il sera intéressant de faire un bilan comparatif avec Herbignac qui a fait le choix d'ouvrir ce lieu le samedi.

Catherine BAILHACHE demande si une famille peut fréquenter tel ou tel lieu en fonction de ses disponibilités.

Rose-Anne MOREAU lui répond qu'il est possible de se rendre dans l'un ou l'autre des lieux ouverts sur le territoire donc hors de sa commune de résidence.

Vote : Unanimité

14 Participations financières liées aux dérogations scolaires - années 2015-2021

Mercédès FORGE indique que les élus du groupe VGES ne voteront pas pour cette délibération qui ne donne pas les raisons de ce dysfonctionnement entre La Baule et Guérande avec à l'appui une régularisation de 33 737,90 euros pour la ville de La Baule.

Il est bien indiqué les trois conditions pour lesquelles la ville de Guérande donne son accord pour l'inscription d'un enfant Guérandais dans une autre ville...

Que s'est-il passé pour justifier un tel rappel de 2015 à 2021 concernant les frais de scolarité et de restauration ?

Les enfants scolarisés ne rentraient pas dans ces critères ?

Soit la ville de Guérande a accordé une dérogation pour les enfants concernés : dans ce cas pourquoi n'a-t-elle pas payé avant ?

Soit Guérande n'a pas accordé de dérogation, et dans ce cas ce n'est pas à elle de payer.

Ou si c'est un défaut de paiement de la ville de Guérande ?... Pourquoi aujourd'hui ?...

Monsieur le Maire précise qu'à l'époque il n'existait qu'un accord verbal non encadré par une délibération. Dorénavant, la Ville de Guérande ne financera plus la scolarité des enfants hors Guérande que ce soit dans les établissements publics ou privés.

Vote : Majorité – 4 Abstentions (Mercédès FORGE-Gaëlle ESTAY-Alain LE GENTIL-Jean-Noël DESBOIS)

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

15 Convention entre la Ville de Guérande et l'association Valentin Haüy

Cette délibération ne suscite pas de remarque.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

16 Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de la Maison des Paludiers

Jean-Luc BAHOLET se félicite de la désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Maison des Paludiers. Il souhaite que l'on mette en place un circuit touristique intégrant la Maison des Paludiers.

Le conseil municipal accepte le vote à main levée –

Vote : Madame Florence PENOT-MARTINEAU est élue à l'unanimité représentante de la ville au conseil d'administration de la Maison des Paludiers.

La parole est donnée à François FONTAINE.

17 Garantie d'emprunt accordée par la ville de Guérande à la SA HLM « La Nantaise d'Habitations » pour financer l'acquisition de logements au sein de la résidence « Les goélettes »

Cette délibération ne suscite aucune remarque

Vote : Unanimité

18 Conventions avec le Département de Loire-Atlantique relative à la mise disposition à titre gratuit des installations du complexe Jean Ménager pour deux collèges publics et leurs associations sportives respectives.

Selon Charles de KERSABIEC, la convention n'a pas été correctement négociée. En effet, le Conseil Départemental offre d'une main ce qu'il reprend de l'autre.

Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit d'une subvention d'investissement.

Vote : Unanimité

19 Tarifs des produits vendus par le service enfance de la Maison de la famille dans le cadre de projets de jeunes (voyages, sorties, soirées...)

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

20 Tarifs 2022 - Fête médiévale – Mise à jour

Yannick DANIO souhaite connaître le coût de la Fête Médiévale.

Monsieur le Maire propose de répondre à cette question après la prochaine Fête Médiévale.

Vote : Unanimité

21 Tarifs municipaux 2022 – Mise à jour des tarifs Culture et Patrimoine

Charles de KERSABIEC déplore que ces modifications soient imposées par la SPL sans concertation, du seul fait de la décision d'une nouvelle directrice. Pourtant le vice-président de cette instance est a priori un de nos collègues guérandais. Il aimerait qu'à l'avenir il y ait davantage de concertation entre la SPL et les communes adhérentes.

Xavier FOURNIER confirme qu'avec Catherine LACROIX, ils s'attachent à défendre le territoire voire au-delà en lien avec la CARENE. Il faut déployer une offre touristique attractive pour nos visiteurs qui ne s'arrêtent pas nécessairement aux frontières de Cap Atlantique quand ils séjournent sur notre territoire.

Vote : Unanimité

22 Modification de libellé des tarifs municipaux – Marché/Droits de place 2022

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour informer l'Assemblée délibérante de l'avancée de la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement. L'approbation du choix du candidat retenu se fera lors du Conseil Municipal du 6 avril prochain.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

23 Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu sur la gestion de l'Agglomération CAP Atlantique sur les exercices 2014 à 2019.

Alain LE GENTIL trouve le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Cap Atlantique très instructif, mais il fait 111 pages et il n'est pas certain que tous les Conseillers Municipaux l'aient lu intégralement. Aussi, sur la forme et pour une meilleure transparence et information des élus, il pourrait être intéressant qu'un représentant de la Chambre Régionale des Comptes puisse présenter une synthèse de ce rapport devant le Conseil Municipal.

Sur le fond, il insiste sur ce qui est évoqué dans les recommandations 5, 6 et 7, à savoir la nécessité de clarifier les flux financiers entre Cap Atlantique et les communes membres et de formaliser une stratégie de péréquation. A ce sujet, Alain LE GENTIL souhaiterait savoir où en sont les travaux du Cabinet mandaté pour cette étude évoquée lors du Conseil Municipal du 13

décembre. Il demande à ce que les minorités ne soient pas tenues à l'écart de la réflexion essentielle tant pour Guérande que pour l'Intercommunalité. Il y a des enjeux financiers importants pour la ville de Guérande, mais aussi des enjeux de développement pour la Commune.

Monsieur le Maire précise que le Cabinet a rencontré l'ensemble des communes de Cap Atlantique. Le rapport n'a pas encore été présenté aux Maires de Cap et il fera l'objet d'un débat ; à l'issue, il pourra être présenté au sein des Conseils Municipaux des 15 communes de Cap Atlantique.

Pour Catherine BAILHACHE, lors du Conseil Communautaire du 24 février dernier, le rapport de la Chambre régionale des Comptes a été très vite évacué par l'Assemblée, les 9 recommandations à peine évoquées. A ses yeux, ce rapport, s'il donne en effet un satisfécit pour le résultat financier, passe en revue un nombre important de manquements, d'opacités, de manières peu recommandables pour une Communauté d'Agglomération.

Elle énumérera ici quelques précisions et souhaite ensuite des engagements de la part de la Communauté et de notre Ville.

Page 13 : l'open data ne permet pas de connaître le compte rendu des séances du Conseil Communautaire. Les compte rendu sont très bien en ligne pour Guérande, elle demande, depuis des années déjà, la même chose pour Cap Atlantique.

Page 29 à 31, c'est la mutualisation des tâches avec La Baule qui est détaillée. Cette clarification est-elle en cours ?

Page 46 : Les mutualisations n'étant pas entièrement prises sur l'attribution de compensation, il s'ensuit des écarts selon les communes...

Page 50, Les attributions de compensations sont qualifiées sophistiquées et chronophages. Elles ont besoin d'une remise à plat. Où en est-on ?

Page 65, plusieurs pages sont consacrées au dossier du Petit Séminaire. Le constat est très bien détaillé : Monsieur le Maire sait que l'arbitrage sur l'opportunité de vendre ce bien est entre les mains de la justice actuellement. Il est important de préciser, à ce moment crucial, que le coût du conservatoire dans le jardin sera supérieur à la rénovation du bâtiment complet. Pour 15M€ seuls 1600m² seront construits alors que pour 11,5M€, le groupe François Premier rénove 3800m². Ces m² auraient permis d'y accueillir les bureaux loués à grand frais comme s'en est émue la presse ce week-end. Si la vente était annulée par la justice, Monsieur le Maire regarderait-il ce dossier avec une autre clarté pour les Guérandais et les habitants de la Presqu'île dont les finances sont ainsi outrageusement dilapidées pour un bâtiment qui aurait dû rester public ?

Page 70, elle finira par la SPL Tourisme et la taxe de séjour. Pourquoi La Baule ne reverse-t-elle pas la totalité de sa taxe de séjour à la SPL ? Guérande la verse totalement. Quelle règle ? Va-t-on mettre de l'ordre dans cela ?

ET page 82, elle cite :

« Il n'y a pas de participation des citoyens dans le processus décisionnel, sous quelque forme que ce soit. »

Page 89, la Chambre régionale des Comptes demande à « définir un programme local de prévention des déchets... » Qu'en est-il ?

Aussi, ce rapport de la Chambre régionale des Comptes mérite que l'on s'y attarde, il est plein d'enseignements pour le projet de territoire en cours de construction. Dans la gouvernance, dans l'équité, dans la transparence... Que compte faire le Président de Cap Atlantique pour tous ces domaines ?

Monsieur le Maire confirme que des correctifs ont déjà été apportés et une remise à plat des questions financières est en cours.

S'agissant du Petit Séminaire, Monsieur le Maire ne s'exprimera pas dans la mesure où une procédure de justice est en cours.

Le conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu sur la gestion de l'Agglomération CAP Atlantique sur les exercices 2014 à 2019.

La parole est cédée à Jacques GUIHENEUF.

24 Affaires foncières – 40, rue de la Pierre – ZAC Villejames – Désaffectation et déclassement d'une partie de terrain communal non aménagé

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

25 Affaires foncières – 40, rue de la Pierre – ZAC Villejames – Echange de terrains à titre onéreux

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

26 Affaires foncières – rue des Trèfles – ZAC de Bréhany Convention de servitudes ENEDIS

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

27 Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Guérande et le CCAS

Charles de KERSABIEC demande si cela modifie la représentativité des élus.

Denis LENORMAND confirme que la représentativité des élus sera la même au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire précise que la particularité guérandaïse est que les minorités siègent au Comité Technique.

Sylvie COSTES dit que c'est également le cas à La Turballe.

Monsieur le Maire confirme les dires de Sylvie COSTES pour le précédent mandat mais ce n'est plus le cas aujourd'hui à La Turballe contrairement à Guérande.

Vote : Unanimité

28 Recrutement par voie contractuelle. Emploi d'infirmier à temps non complet pour le multi-accueil Les Castellous

Cette délibération ne suscite pas de remarque.

Vote : Unanimité

29 Recrutement en contrat de projet – responsable accueil de la Porte Saint-Michel

Charles de KERSABIEC retient avec attention la mise en place de la période d'observation du fonctionnement du Musée. En effet, après deux ans de fonctionnement normal, il faudra voir si le modèle choisi est pertinent.

Vote : Unanimité

30 Recrutement en contrat de projet – responsable médiation de la Porte Saint-Michel

Cette délibération ne suscite pas de remarque.

Vote : Unanimité

31 Mise à jour du tableau des effectifs

A la lecture du tableau Catherine BAILHACHE note qu'il y a beaucoup de postes pour le Musée. Elle s'associe aux propos de Charles de KERSABIEC et attend également le bilan.

Catherine LACROIX précise que les personnes recrutées sont des guides conférenciers car nous sommes dans des monuments historiques. En tant que Ville d'Art et d'Histoire, la Ville a des obligations et compte tenu des horaires d'ouverture 4 postes sont nécessaires pour répondre aux besoins.

Vote : Majorité – 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

32 Organisation des séjours de vacances

Cette délibération ne suscite pas de remarque.

Vote : Unanimité

33 Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Charles de KERSABIEC se félicite qu'une suite favorable ait été donnée à la demande de son groupe. Il remarque que les élus des minorités sont moins nombreux mais souvent plus assidus aux Commissions que les élus de la Majorité qui sont plus nombreux mais moins assidus.

Monsieur le Maire justifie cet état de fait dans la mesure où les élus de la Majorité siègent également dans beaucoup d'instances extra-communales.

Catherine BAILHACHE souhaite que les questions écrites puissent être transmises au-delà du samedi soir.

Monsieur le Maire accepte que l'envoi se fasse au plus tard le lundi à midi. Cependant, la réponse pourra être décalée à la séance suivante s'il n'est pas possible d'y répondre immédiatement.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire prie Catherine BAILHACHE de bien vouloir poser sa question.

Question écrite du Groupe GUERANDE L'AVENIR EN PRESQU'ILE - Catherine BAILHACHE

Monsieur le Maire,

Les événements dramatiques que vivent les populations Ukrainiennes ne peuvent nous laisser indifférents et nous avons suivi le soutien que vous avez déclaré avec Mesquer dans la presse. Nous attendons les collectes et l'organisation de cette solidarité.

Notre ville accueillera certainement dans les jours qui viennent, des réfugiés qui commenceront leur accueil chez les habitants, les mairies devront prendre le relais, ces personnes devant développer une vie digne et s'intégrer.

La ville est propriétaire de biens immobiliers, compte-t-elle les rendre utilisables en accueil ?

Nous avons pensé à la maison sise 37, faubourg Saint-Michel, au coin de la rue du Roi Albert.

Qu'en est-il de la propriété actuelle de cette maison, est-elle disponible ?

D'autres logements sont-ils dans ce cas ?

Quelles actions comptez-vous mettre en place ?

Quels liens avec le collectif solidarité réfugiés presqu'île ?

Y-a-t-il une coordination pour Cap Atlantique ?

Merci d'éclairer les Guérandais sur les chemins qu'ils peuvent prendre, s'ils le souhaitent, vers la solidarité avec l'Ukraine.

REPONSE par Xavier FOURNIER

Madame Bailhache,

Merci pour votre question. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet en début de Conseil Municipal et je tiens à vous assurer à nouveau du soutien le plus total de notre municipalité au peuple Ukrainien. Des femmes, des hommes, des enfants fuient la guerre en laissant tout derrière eux.

La Ville de Guérande est attachée aux valeurs de liberté et de fraternité et nous sommes prêts à accorder toute l'aide nécessaire à la population Ukrainienne pour qui nous exprimons notre plus grande solidarité.

Pour l'accueil des familles Ukrainiennes chassées par les bombes, nous soutenons l'initiative de l'Association des Maires de France, en lien avec le tissu associatif et les familles Guérandaises qui le souhaitent.

La Ville de Guérande est déjà engagée depuis plusieurs jours à travers son Centre Communal d'Action Sociale pour recenser les familles désireuses d'accueillir des réfugiés. Plusieurs familles

ukrainiennes sont déjà hébergées chez des Guérandais que nous tenons à remercier chaleureusement.

Nous avons aussi un lien régulier avec la Préfecture de la Loire-Atlantique qui centralise ces propositions puisque vous comprendrez bien la nécessité d'être en coordination avec l'État sur cette question, en complément des associations, pour apporter une aide efficace, concrète. Car c'est là notre priorité : une aide efficace, coordonnée avec les autres acteurs et concrète.

La Préfecture n'a pas pour l'heure demandé à ce que nous mettions des logements supplémentaires à disposition mais nous sommes à l'écoute des nouveaux besoins qui ne manqueront pas d'arriver. La commune est propriétaire de biens immobiliers mais tous ne sont pas adaptés pour l'accueil. Il faudrait parfois réaliser des travaux pour pouvoir accueillir dans des conditions décentes (à titre d'exemple dans certains bâtiments il n'y a pas de sanitaire) ce qui est contradictoire avec l'urgence de la situation. Nous avons aussi gardé des logements à disposition que nous mettrons à disposition de la Préfecture s'ils en font la demande. Pour la bâtisse que vous citez au 37, faubourg Saint-Michel, il s'agit d'un bien privé.

Nous sommes aussi en lien étroit avec plusieurs associations dont l'« Association franco-ukrainienne Tryzub » pour tous ces sujets : ils nous apportent leurs regards et leurs besoins. A l'échelle de Cap Atlantique, une coordination est en train d'être mise en place pour augmenter la visibilité des actions dans les communes.

Guérande est une Ville Solidaire. Nous sommes, tout comme vous, inquiets quant à la situation de ces populations. Comptez sur nous pour être présent, du mieux possible, à leurs côtés et nous vous invitons à nouveau à venir à la collecte organisée le samedi 12 mars de 9h à 12h au Complexe Sportif de Kerbiniou. Merci à tous.

Avant de clore la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

« Comme vous le savez, j'ai été élu sur la base d'un projet avec mon équipe pour les Guérandaises et les Guérandais avec de nombreux engagements dont celui de poursuivre une gestion financière saine et responsable et mettre en œuvre notre projet municipal.

C'est avec l'aide de nos services et plus particulièrement de la Directrice Générale des Services, ainsi que celle de ses collaborateurs, que nous portons collectivement nos engagements.

Je souhaitais à la fin de ce conseil municipal, vous informer, que j'ai décidé de porter plainte contre X, ce jour, au nom de notre commune, pour détournement de fonds publics.

En effet, la réorganisation de nos services consécutive à la loi de transformation de la fonction publique de 2019, instaurant un temps de travail légal de 1607h par an pour toutes les collectivités, a entraîné, comme vous le savez, pour chacun des services de la Mairie, un travail de diagnostic. A cette occasion, il a été constaté, par nos équipes, l'existence de paiements d'heures supplémentaires, qui bien qu'ayant perduré durant de très nombreuses années, étaient entachés d'irrégularités.

Immédiatement après la découverte de ces faits en février 2021, nous avons décidé d'y mettre un terme en mars 2021.

Cette information a, par ailleurs, été portée à la connaissance de la Gendarmerie, qui a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire. De ce fait, j'ai été appelé, aux côtés de certains agents de la Commune, qui n'ont fait que leur travail, à témoigner. D'autres agents seront, sans doute, également amenés à témoigner dans les prochaines semaines.

Dans le respect de l'enquête en cours, je n'ai pas l'intention de m'exprimer davantage sur ces faits, qui appartiennent désormais au passé, ni à incriminer qui que ce soit. Les textes sont clairs et je souhaite qu'ils soient appliqués : c'est une remise à plat, qui correspond au projet global de l'équipe municipale, pour lequel nous avons été élus et que nous mettons en œuvre, avec bienveillance et compréhension des situations individuelles.

Nos équipes coopèrent pleinement avec la justice depuis le début de cette affaire et je fais entièrement confiance aux enquêteurs pour mener à bien leurs investigations.

Je vous tiendrai étroitement informés des suites données à cette plainte par les services d'enquête, ainsi que des éléments devant être portés à votre connaissance.

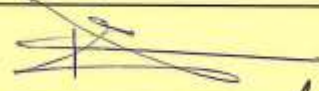
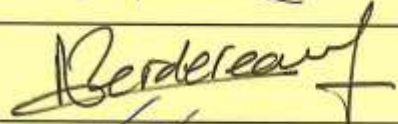
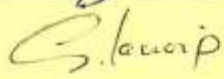
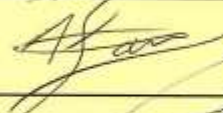
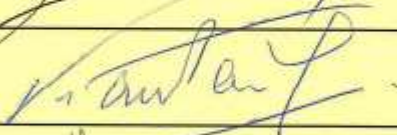
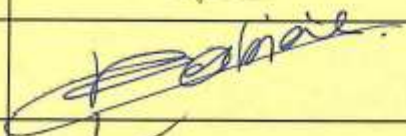
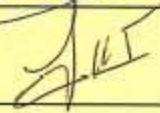
Cette information n'a pas vocation à troubler le travail des enquêteurs, qui ont été prévenus de celle-ci, mais à assurer aux différents interlocuteurs et aux premiers rangs desquels figurent les élus, et les représentants des agents, la plus grande transparence.

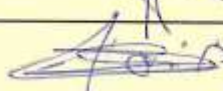
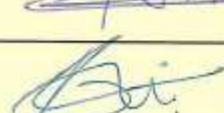
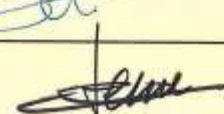
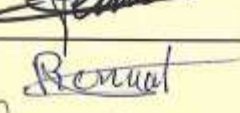
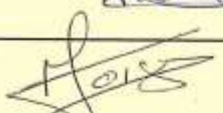
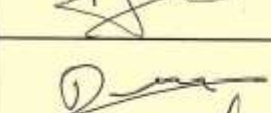
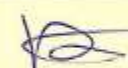
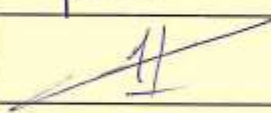
En tant que Maire, je suis le garant des droits et des devoirs de la collectivité, je le dois aux élus ainsi qu'aux Guérandaises et aux Guérandais. »

Pour conclure Monsieur le Maire informe les élus que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 6 avril à 18 heures.

La séance est levée à 21h45.

#####

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - MERCREDI 9 MARS 2022	
NOMS	signatures
Nicolas CRIAUD	
Ghislaine HERVOCHE (Abs)	
Frédéric DUNET	
Florence PENOT-MARTINEAU	
Denis LENORMAND	
Audrey PERDEREAU	
Xavier FOURNIER	
Catherine LACROIX	
Laurent CHASSAING	
Jacques GUIHÉNEUF	
Rose-Anne MOREAU	
Joseph GAULTIER	
François FONTAINE	
Yannick DANIO	
Delphine CORBIERE	
Joëlle URVOIS	

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - MERCREDI 9 MARS 2022	
NOMS	signatures
Gwénaëlle MORVAN	
Gwendoline MORAND-GABARD (Abs.)	
Anthony PEDRON	
Caroline LEBEAU	
Stéphane SIMON	
Audrey DUBOIS	
Anouk PAOLOZZI-DABO	
Guillaume GENRE	
Nicolas RENAUD	
Mercédès FORGE	
Jean-Noël DESBOIS	
Alain LE GENTIL	
Gaëlle ESTAY	
Charles de KERSABIEC	
Jean-Luc BAHOLET	
Sylvie COSTES	
Catherine BAILHACHE	